

RÈGLEMENTS



Il est obligatoire de respecter la politique d'accès à l'installation en vigueur afin d'assurer un accès juste et équitable.

Important

Pour toute activité excluant le patinage libre, chaque participant doit obligatoirement :

1. réserver sa place en ligne au candiac.ca,
2. confirmer sa réservation sur place en présentant sa carte du citoyen au contrôleur d'accès aux abords de la patinoire.

Capacité maximale

Bâton rondelle et bâton anneau : 30 participants

Patinage artistique : 24 participants

Le vestiaire et les toilettes du chalet sont accessibles aux participants.

Patinage libre

Il est strictement défendu de :

- s'attrouper ou de flâner en bordure de la patinoire;
- s'asseoir sur le bord de la bande;
- boire ou de manger sur la patinoire;
- patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras, y compris les jeunes enfants;
- se bousculer;
- faire des courses ou de patiner à vitesse excessive;
- faire la chaîne, de jouer à la tague ou de lancer des boules de neige;
- freiner brusquement;
- jeter des objets sur la patinoire;
- patiner dans le sens contraire ou à reculons;
- exécuter des figures de patinage artistique ou de jouer au hockey;
- utiliser des objets sur la patinoire (ex. : balles, rondelles et ballons);
- utiliser des poussettes pour enfants;
- être muni d'écouteurs, d'un téléphone cellulaire ou d'une petite radio portable.

Il est fortement recommandé :

- de porter un casque et des gants protecteurs;
- de se lever le plus rapidement possible après une chute;
- que les débutants utilisent la section qui leur est réservée;
- qu'un adulte accompagne les jeunes enfants.

Bâton rondelle, bâton anneau et patinage artistique

Pratique libre pendant laquelle les participants peuvent exercer leurs habiletés personnelles (ex.: patinage, lancer, maniement et saut de patinage artistique).

Il est obligatoire :

- de porter des patins, des gants protecteurs et un équipement protecteur tel que casque de hockey, protecteur facial complet et protège-cou (bâton rondelle et bâton anneau);
- que toute personne âgée de moins de 7 ans soit accompagnée d'un adulte sur la glace.

Il est strictement défendu de :

- organiser des séances de pratique avec un entraîneur;
- effectuer des contacts physiques ou des plaquages;
- boire ou manger sur la patinoire;
- effectuer un lancer frappé.